



ARRETE MUNICIPAL
Délégation de fonctions et de signature
à Madame Virginie CHAVEROT,
2^{ème} adjoint au Maire

Le maire de Lentilly,
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,
Vu la délibération en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de madame Virginie CHAVEROT en qualité d'Adjoint au Maire
Considérant que madame Virginie CHAVEROT exerce les fonctions de 2^{ème} Adjoint au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

ARRETE

Article 1^{er} : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions

Domaine Grands Projets et partenariats :

- ✓ Les relations avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle en ce qui concerne notamment les activités économiques, les déplacements et tout autre domaine en lien avec les adjoints et conseillers délégués opérant dans leur domaine de délégations de fonctions.
- ✓ Contribuer à la gestion des grands projets communaux

Domaine des mobilités

- ✓ Assurer le pilotage des politiques publiques transversales
- ✓ Garantir la réalisation des engagements durant le mandat
- ✓ Concilier les différents modes de déplacements urbains dans une optique de préservation de l'environnement en lien avec la Communauté de Communes
- ✓ Développer l'usage et la culture du vélo, de la marche et des autres mobilités douces
- ✓ Participer à l'amélioration de l'existant et au développement de nouvelles infrastructures pour les mobilités douces
- ✓ Gérer le plan de circulation de la commune

En outre, en cas d'empêchement du Maire, madame Virginie CHAVEROT représentera la commune de Lentilly dans les instances ou organismes opérants dans le domaine de la délégation de fonctions.

Article 2 : Délégation de signature

Madame Virginie CHAVEROT reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

Dans le cadre de sa délégation, madame Virginie CHAVEROT est autorisée à signer les bons de commande, devis ou tout autre document budgétaire. Il est également autorisé à invalider les bons de commande des services dont le montant ne serait pas couvert par le budget initialement voté ou pour des dépenses imprévues non justifiées.

Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à madame Virginie CHAVEROT.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

Article 4 : Modalités d'application.

Tous documents signés par madame Virginie CHAVEROT dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« L'Adjoint au Maire délégué, Virginie CHAVEROT »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressée

Fait à Lentilly, le 04/05/26

Le Maire,
Eric POLNY

Notifié à l'intéressée

Le

16/05/26

